

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le deux (2) septembre 2025 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers : Audrey Lussier, René Martin, Simon Valcourt, Karine Dalpé, Marjolaine Berthiaume, Richard Turcotte, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

À vingt heures huit (20h08), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

25-09-177

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025.
- 4. TRÉSORERIE :**
  - 4.1 Adoption des comptes à payer 2025-08-25;
  - 4.2 Contrôle animalier – Société protectrice des animaux de Drummond – Renouvellement de l'entente.
- 5. ADMINISTRATION :**
  - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
  - 5.2 Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique 2025-2029 – Adhésion de la Municipalité de Saint-Dominique – Autorisation;
  - 5.3 Caïn Lamarre – Mandat général de services professionnels pour 2026 – Adjudication du contrat;
  - 5.4 Fonds de développement rural – Demandes d'aide financière – Nommer un responsable;
  - 5.5 Horaire du bureau municipal – Modification - Adoption.
- 6. VOIRIE – AQUEDUC - ÉGOUT :**
  - 6.1 Déneigement des endroits publics – Saison 2025-2026 – Mandat.
- 7. URBANISME :**
  - 7.1 Règlement 300-3-25 modifiant le règlement sur les PPCMOI – Adoption.
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
  - 8.1 Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural – Demande de service auprès du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Est;
  - 8.2 La Clé sur la Porte – Demande de soutien financier – Autorisation;
  - 8.3 Journée internationale des personnes âgées – 1<sup>er</sup> octobre – Proclamation;
  - 8.4 Les Amis du crépuscule – Demande de soutien financier - Autorisation.
- 9. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & CIVILE :**
  - 9.1 Adoption du rapport annuel d'activité corrigé du plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains.
- 10. LOISIRS – ORGANISMES ET PARCS :**
  - 10.1 Aucun point
- 11. IMMEUBLES :**
  - 11.1 Aucun point
- 12. VARIA :**
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :**
- 14. LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert :

ADOPTÉE

5 août 2025

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

25-09-178

#### **3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2025**

Il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par le conseiller René Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2025, tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

### **4. TRÉSORERIE**

25-09-179

#### **4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2025-08-25**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2025-08-25 des comptes payés et à payer au montant de 204 880,98 \$ pour le mois d'août 2025, ainsi que les salaires versés pour le mois de juillet 2025 au montant de 28 789,66 \$.

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 233 670,64 \$.

ADOPTÉE

25-09-180

#### **4.2 CONTRÔLE ANIMALIER – SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE**

**CONSIDERANT** le mandat confié à la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) en date du 5 octobre 2021 pour la période se terminant le 31 décembre 2025 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de renouveler l'entente qui entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2026 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE RENOUELER** l'entente avec la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD) pour une période de 5 ans, soit du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 et ce, conformément à l'offre reçue, en date du 15 août 2025;

**DE MANDATER** le maire et la directrice générale, ou leur substitut, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

### **5. ADMINISTRATION**

#### **5.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR – DÉPÔT**

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par Monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2025.

5 août 2025  
25-09-181

**5.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE 2025-2029 – ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DOMINIQUE – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** que le conseil de la MRC des Maskoutains a adopté, le 9 octobre 2024, la résolution numéro 24-10-358 autorisant la signature de *l'Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique 2025-2029*;

**CONSIDÉRANT** que cette Entente, ayant pour but de fournir des services d'ingénierie et d'expertise technique aux municipalités signataires, prévoit que toute autre municipalité de la MRC qui désire y adhérer peut le faire selon les termes et conditions qui y sont spécifiés;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Hugues est partie à l'Entente;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Dominique souhaite adhérer à *l'Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique 2025-2029*, tel qu'il appert de sa résolution numéro 2025-103 adoptée le 12 août 2025;

**CONSIDÉRANT** que, pour ce faire, les municipalités parties à l'Entente doivent consentir à cette adhésion;

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de la réglementation prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts de la Partie 8 (Service d'ingénierie) et de leur paiement par les municipalités s'appliqueront à la Municipalité de Saint-Dominique, à compter de son adhésion, avec les adaptations appropriées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par le conseiller René Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'AUTORISER** la Municipalité de Saint-Dominique à adhérer à *l'Entente intermunicipale relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique 2025-2029*;

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à signer l'Addenda 2025-1 de ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues afin de donner application à la présente résolution;

**DE TRANSMETTRE** copie de la présente résolution à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE

25-09-182

**5.3 CAÏN LAMARRE – MANDAT GÉNÉRAL DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR 2026 – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026.

ADOPTÉE

25-09-183

**5.4 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL – DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE – NOMMER UN RESPONSABLE**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent déposer des demandes d'aide financière auprès du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains, pour les projets suivants :

- Amélioration de l'espace à la bibliothèque
- Installation d'une station de réparation de vélos
- Revitalisation du parc-école

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

5 août 2025

**D'AUTORISER** madame Éliane Parent-Vigneault, adjointe administrative, à déposer des demandes auprès du Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains pour ces projets et à signer tout document concernant ces demandes, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

25-09-184

#### **5.5 HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL – MODIFICATION - ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité souhaite offrir à sa population un service mieux adapté à ses besoins;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, les heures d'ouverture du bureau municipal doivent être majorées.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Karine Dalpé, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**DE MODIFIER** les heures d'ouverture du bureau municipal à compter du mercredi 10 septembre 2025, comme suit :

- Lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

ADOPTÉE

25-09-185

#### **6. VOIRIE – AQUEDUC – ÉGOUT**

##### **6.1 DÉNEIGEMENT DES ENDROITS PUBLICS – SAISON 2025-2026 – MANDAT**

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de la firme Dénéigement François Laperle, en date du 28 août 2025, pour le déneigement des endroits publics, saison 2025-2026;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

**DE CONFIRMER** le mandat pour le déneigement des endroits publics de la municipalité, auprès de la firme Dénéigement François Laperle pour un montant de 8 750 \$ avant taxes, conformément à la soumission reçue.

ADOPTÉE

#### **7. URBANISME**

25-09-186

##### **7.1 RÈGLEMENT 300-3-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PPCMOI – ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal entend élargir le champ d'application du règlement sur les PPCMOI afin de pouvoir recourir à cet outil afin d'autoriser un projet, malgré le fait qu'il déroge au règlement de zonage ou de lotissement de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 août 2025, conformément à la loi, par le conseiller Richard Turcotte ;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a tenu, le 2 septembre 2025, une assemblée publique de consultation afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

**CONSIDÉRANT** que suite à l'assemblée de consultation, la municipalité n'a reçu aucune demande de modification à l'égard du contenu du projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

5 août 2025

**D'ADOPTER** le règlement numéro 300-3-25 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble ».

ADOPTÉE

## **8. REQUÊTES DIVERSES**

25-09-187

### **8.1 CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL – DEMANDE DE SERVICE AUPRÈS DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISS) DE LA MONTÉRÉGIE-EST**

**CONSIDÉRANT** qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à «assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC»;

**CONSIDÉRANT** que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

**CONSIDÉRANT** que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Hugues souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

**CONSIDÉRANT** que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Karine Dalpé, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

**DE DÉCLARER** l'intérêt de la Municipalité de Saint-Hugues à permettre à ses citoyens de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2025.

**DE S'ENGAGER** à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

**D'AUTORISER** la MRC des Maskoutains à acheminer au CISSS de la Montérégie-Est, pour et au nom de la Municipalité, la confirmation de participation de la Municipalité au processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale.

ADOPTÉE

25-09-188

### **8.2 LA CLÉ SUR LA PORTE – DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** que la fondation La Clé sur la Porte offre aide et hébergement aux femmes et enfants victimes de violence conjugale sur tous les territoires de la MRC des Maskoutains, de la Vallée du Richelieu et de la MRC d'Acton;

**CONSIDÉRANT** qu'une centaine de femmes y sont accueillies chaque année, seules ou avec leurs enfants;

**CONSIDÉRANT** qu'elles y trouvent un refuge confidentiel et sécuritaire 24h par jours et 7 jours par semaine;

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier datée du 21 juillet 2025 qui a été adressée à la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire soutenir cet organisme dans la poursuite de ses actions;

5 août 2025

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Karine Dalpé, appuyé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'OFFRIR** la somme de 100\$ à la fondation La Clé sur la Porte afin de l'aider dans l'atteinte de ses objectifs.

ADOPTÉE

25-09-189

**8.3 JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES ÂGÉES**  
**– 1<sup>ER</sup> OCTOBRE – PROCLAMATION**

**CONSIDÉRANT** que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1er octobre comme la Journée internationale des personnes âgées;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités et les MRC marqueront ensemble la « Journée internationale des personnes âgées »;

**CONSIDÉRANT** que le thème de cette journée pour 2025 est *Donner la parole aux aînés pour un avenir inclusif* ;

**CONSIDÉRANT** que le thème met en avant le besoin d'entendre et de valoriser l'expérience et le savoir des personnes âgées et qu'il souligne la nécessité d'impliquer activement les aînés dans les processus de décision qui les concernent et touchent la société dans son ensemble;

**CONSIDÉRANT** que la « Journée internationale des personnes âgées » est axée sur la célébration et la reconnaissance des contributions faites par les aînés pour améliorer leurs collectivités, leurs familles et leurs milieux de travail;

**CONSIDÉRANT** que cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique qu'est le vieillissement de la population;

**CONSIDÉRANT** que chaque jour, les aînés de la MRC des Maskoutains contribuent grandement au développement économique et social de nos municipalités et favorisent un vieillissement actif;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de sensibiliser la population maskoutaine à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

**DE PROCLAMER** la journée du 1er octobre 2025 comme étant la Journée internationale des personnes âgées afin de sensibiliser et d'encourager la population de Saint-Hugues à reconnaître le rôle crucial que jouent les aînés dans notre collectivité.

ADOPTÉE

25-09-190

**8.4 LES AMIS DU CRÉPUSCULE – DEMANDE DE SOUTIEN**  
**FINANCIER – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** la demande de soutien financier pour le souper-bénéfice de l'organisme Les Amis du crépuscule qui aura lieu le 17 octobre 2025;

**CONSIDÉRANT** que le conseil souhaite soutenir cet organisme dans son objectif d'accompagner les personnes endeuillées et les personnes en fin de vie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

**D'OFFRIR** un montant de 100 \$ à l'organisme Les Amis du crépuscule.

ADOPTÉE

5 août 2025

25-09-191

## **9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE**

### **9.1 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ CORRIGÉ DU PLAN DE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS**

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du Service de sécurité incendie a déposé les rapports annuels d'activité traitant des actions locales relevant de la Municipalité de Saint-Hugues, contenues au plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains ainsi que le rapport remis par la Régie Intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains;

**CONSIDÉRANT** que depuis la résolution 25-05-112, adoptant une première version du rapport le 6 mai 2025, des informations ont été modifiées et doivent être portées à l'attention du conseil;

**CONSIDÉRANT** que sa transmission au ministère de la Sécurité publique sera faite par la MRC des Maskoutains, dans le cadre de son rapport consolidé annuel d'activité régional, dans les trois mois de la fin de l'année financière 2025, conformément aux directives du ministère;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Hugues adopte le rapport annuel d'activité corrigé du plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains relevant de la Municipalité de Saint-Hugues, ainsi que le rapport déposé de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, daté de 8 août 2025, préparé par le directeur du Service de sécurité incendie.

**QUE** la Municipalité de Saint-Hugues confie le soin à la MRC des Maskoutains de procéder à sa transmission par son rapport consolidé annuel d'activité régional.

ADOPTÉE

## **10. IMMEUBLES**

Aucun point

## **11. LOISIRS – ORGANISMES ET PARCS**

Aucun point

## **12. VARIA**

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

25-09-192

## **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt heures vingt-huit (20h28), il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce ( ) jour de \_\_\_\_\_ 2025.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice générale  
et secrétaire-trésorière